

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre du Commerce et de l'Artisanat
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N°)

Organisme : Office National de l'Artisanat .

Domaine de la prestation : Création et Promotion .

Objet de la prestation : Participation a l'espace commercial du salon de
la création artisanale

Conditions d'obtention

- Exposer un produit de l'artisanat tunisien
- Respect des délais d'inscription
- Paiement des frais de participation

Pièces à fournir

une demande de participation fournie par Office National de l'Artisanat ou par ces
délégations régionales (le formulaire existe aussi sur le site : www.Artisanat.nat.tn).

Étapes	Intervenants	Délais
-Remplir une demande. -Païement des frais de participation. -Réservation d'un stand -Exposition du produit	-Direction de la Création et de la Promotion -Délégation Régionale de l' office National de l' Artisanat	Fixés dans le règlement général du salon.

Lieu de dépôt du dossier

- l'Office National de l'Artisanat : Av de l'Indépendance 2011 Den Den
- Délégation régionale de l'Office National de l'Artisanat concernée

Lieu d'obtention de la prestation

- l'Office National de l'Artisanat Av de l'Indépendance 2011 Den Den
- Délégation régionale de l'Office National de l'Artisanat concernée

Délai d'obtention de la prestation

Fixés selon le règlement Général du salon.

Références législatives et/ou réglementaires

règlement Général du salon.

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN.0330.7921

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T

"Ce numéro du Journal Officiel de la République Tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 29 juin 2005"